

Des soins palliatifs pour partir dignement

Autor(en): **Preux, Françoise de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **28 (1998)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-826617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VS

Des soins palliatifs pour partir dignement

L'aide apportée à domicile aux personnes âgées leur permet d'y vivre jusqu'à leurs derniers instants, grâce à l'accompagnement du patient et de son entourage. Le Valais s'est doté de deux services de soins palliatifs, grâce aux Centres médico-sociaux régionaux et à l'Antenne François-Xavier Bagnoud.

«On constate un changement», relève Christine Lorenz, responsable des soins infirmiers à domicile au Centre médico-social de la région de Sierre. «Alors que la tendance était d'hospitaliser le patient ayant atteint la phase terminale, aujourd'hui il pourra rester chez lui et mourir entouré par les siens».

La famille peut s'appuyer sur une structure qui collabore étroitement avec le médecin traitant. Christine Lorenz précise: «Les Centres médico-sociaux régionaux travaillent dans la continuité du maintien à domicile, avec la même logique d'accompagnement jusqu'au bout. Car la mort fait partie de la vie». L'infirmière en santé publique relève combien les familles valaisannes s'investissent pour entourer les proches qui parviennent au terme de leur existence, mais aussi que cet engagement est lourd sur la durée. «Nous sommes là pour les décharger».

Lorsqu'une demande est adressée à l'un des Centres médico-sociaux régionaux répartis sur tout le territoire du canton, l'infirmière de référence procède à une évaluation des besoins et des ressources de la famille afin de lui proposer du soutien durant la journée ou la nuit. Elle organise les soins infirmiers avec le médecin traitant, notamment les soins palliatifs qui assurent le bien-être du malade, lorsque le traitement

curatif s'avère inopérant. Et, si nécessaire, elle proposera l'appui de bénévoles formés à l'accompagnement, d'aides familiales pour l'aspect ménager, voire de l'assistante sociale si des problèmes financiers se posent. (Avec la nouvelle LaMal, les soins de base sont pris en charge par la caisse-maladie). Le Centre médico-social régional met aussi à disposition du matériel: lit électrique, potence, etc.

Depuis 1992

Fondée en 1992, en mémoire de François-Xavier Bagnoud décédé tragiquement, l'Antenne qui porte son nom se présente comme un «centre de soins palliatifs à domicile». Son équipe pluridisciplinaire, formée d'une douzaine de professionnels et d'autant de bénévoles, œuvre dans le Valais central. Elle apporte, selon sa responsable Annie-Moria Venetz «une aide et un accompagnement de la personne malade et de ses proches tant sur les plans physique que psychologique, social et spirituel».

L'Antenne, dont le siège est à Sion, offre aussi un soutien psychologique sous forme d'entretiens, une ligne téléphonique d'écoute en collaboration avec La Main tendue, ainsi qu'un centre de documentation sur les soins palliatifs, l'accompagnement des personnes en fin de vie, la mort et le deuil. Elle dispense à l'Institut universitaire Kurt Bösch, une formation continue en soins palliatifs et thanatologie pour les praticiens concernés: médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, gestionnaires d'institutions, etc.

Si les familles qui ont eu recours au service de l'Antenne expriment leur vive reconnaissance pour la qualité de l'assistance apportée, celle-ci ne s'est pas encore intégrée dans le réseau de la santé publique avec lequel des modes de collaboration peinent à se mettre en place.

Françoise de Preux

A Genève aussi!

A l'automne 1993, l'Association Genevoise de Soins Palliatifs était créée. Ses buts: «développer et améliorer les soins à domicile des malades en fin de vie, qui le souhaitent, améliorer la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile et promouvoir la formation dans ce domaine».

Des médecins et des infirmières formés composent l'équipe mobile qui intervient à la demande des soignants confrontés au problème des soins palliatifs, sans se substituer à eux. Ses prestations consistent notamment en aides téléphoniques, consultations à domicile, soutien de l'équipe soignante, aide lors de sortie d'hôpital, formation et séminaire.

Selon les directives de l'OMS: «Les soins palliatifs affirment la vie et considèrent la mort comme un processus normal; ne hâtent ni ne retardent la mort; procurent un soulagement de la douleur; intègrent les aspects psychologiques et spirituels dans les soins aux malades; offrent un système de soutien pour aider les malades à vivre aussi activement que possible jusqu'à la mort; offrent un système de soutien qui aide la famille pendant la maladie du patient, puis durant leur propre deuil.»

L'Association Genevoise de Soins Palliatifs est constituée de membres individuels venant des secteurs privés et publics et de membres collectifs. Ses ressources proviennent d'une subvention de l'Etat de Genève, des cotisations de ses membres et de dons.

L'équipe mise en place est atteignable sept jours sur sept de 8 h à 20 h au tél. 022/320 25 11.

G. N.